



**MAIRIE de MIJOUX**  
Rue Dame Pernette  
01410 Mijoux

AR 01247.2021.20

**Objet : Réglementation des activités ambulantes**  
45eme FETE DES BUCHERONS-18 Juillet 2021

Le Maire de La Commune de Mijoux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2212-2 ;  
Vu les dispositions de la Loi n° 69-3 du 3 janvier 1969, relative à l'exercice des activités ambulantes ;  
Vu la demande présentée par Monsieur le Président de la Société Tir et Sport de Mijoux, organisateur de la Fête des Bûcherons ;

CONSIDERANT le bon déroulement de la Fête des Bûcherons organisée les samedi 17 et dimanche 18 juillet 2021, « sur le parking des Egravines » – qui en constitue son enceinte – et qui est délimitée par des barrières métalliques, la nécessité de réglementer les activités ambulantes à cette occasion ;

### ARRETE

Article 1 : le stationnement de tout vendeur est interdit sur le territoire de la Commune de Mijoux le **dimanche 18 juillet 2021**, en dehors de l'enceinte de la « Fête des Bûcherons » qui se déroule « sur le parking des Egravines » et qui est délimitée par des barrières métalliques.

Article 2 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la Loi.

Article 3 : Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Gex, chargé en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

*Le Maire,*

*Certifie, sous sa responsabilité,*

*Le caractère exécutoire de cet acte.*

*Informe que le présent arrêté  
Peut faire l'objet d'un recours  
pour excès de pouvoir devant  
le Tribunal Administratif de  
LYON, dans un délai de deux mois  
A compter de la présente notification.*

Fait à Mijoux, le 01 juillet 2021

Le Maire,


Denise COMOY



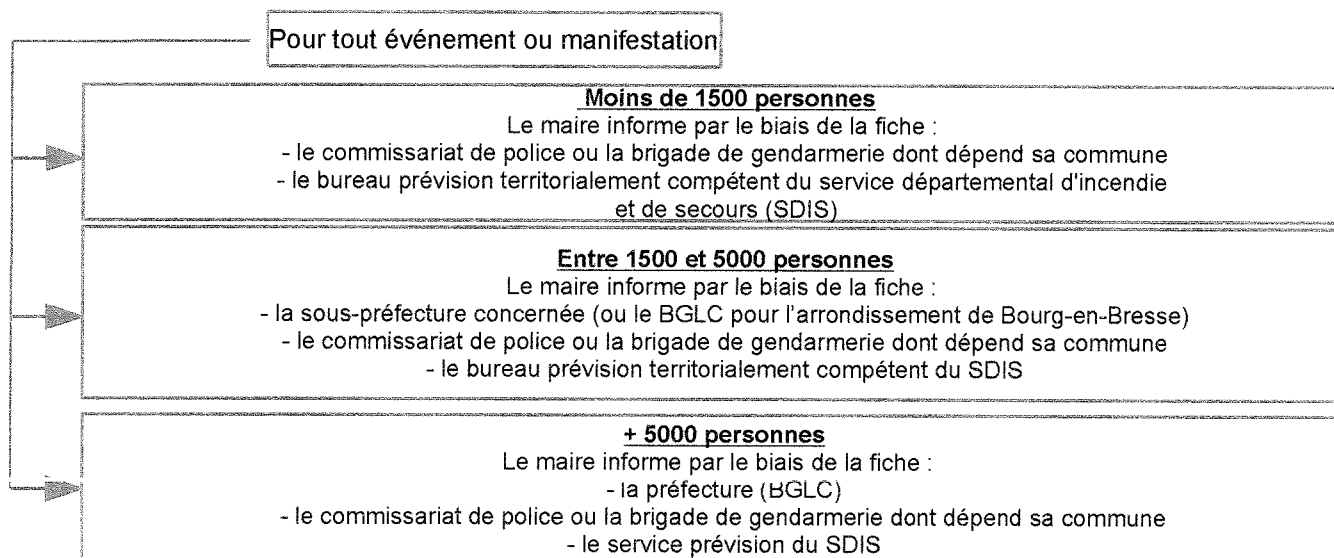


# PRÉFET DE L'AIN

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Envoyé en préfecture le 01/07/2021  
Reçu en préfecture le 01/07/2021  
Affiché le   
ID : 001-210102471-20210701-AR01247202120-AR

## FICHE RECAPITULATIVE RELATIVE A L'ORGANISATION D'UN ÉVÉNEMENT OU D'UNE MANIFESTATION



!! Pour les rassemblements de plus de 1000 personnes, il est très probable que ceux-ci soient soumis à la mise en place du passe sanitaire.

Pour plus d'informations : <https://www.gouvernement.fr/pass-sanitaire-toutes-les-reponses-a-vos-questions>

LE SITE ET LA MANIFESTATION	
Thèmes	À remplir par l'organisateur en relation avec le maire et les services de l'État
Organisateur (nom, coordonnées)	STE DE TIR ET SPORTS
Nom et nature de l'événement	CONCOURS DE BUCHERONS
Dates et horaires de l'événement	18/07/2021 DE 10H A 19H
Capacité d'accueil du/des sites Présence établissement recevant du public, chapiteau, tente et structures, plein air (espace clos en plein air), tribunes, gradins...	EVENEMENT EN PLEIN AIR NON CLOS, CAPACITE D'ACCEUIL 5000 PERSONNES
Nombre de spectateurs attendus sur site	ENTRE 300 ET 500
Effectif maximal attendu simultanément	500

Préparation ou distribution ou vente de produits alimentaires et/ou de boissons, de repas (oui, non, descriptions, documents à fournir : liste des professionnels distributeurs de repas, rappel des règles d'hygiène par ce guide <a href="http://www.ain.gouv.fr/un-guide-de-bonnes-pratiques-d-hygiene-pour-les-a1669.html">http://www.ain.gouv.fr/un-guide-de-bonnes-pratiques-d-hygiene-pour-les-a1669.html</a> )	DISTRIBUTION DE BOISSONS ET DE PRODUITS ALIMENTAIRES UNIQUEMENT A EMPORTER. PAS DE REPAS PLATEAUX SERVIT
Rassemblement d'animaux vivants (oui, non descriptions)	NON

### ORGANISATION DE LA SÛRETÉ

Thèmes	À remplir par l'organisateur en relation avec le maire et les services de l'État
<b>Correspondant/responsable sécurité de la manifestation</b> (nom, coordonnées)	CHAMBOST STEPHANE
<b>Équipe organisatrice et bénévoles</b> - Nombre de bénévoles - Missions des bénévoles - <b>Modalités de « briefing » : oral, fiches missions, etc... se référer au plan Vigipirate (<a href="http://www.ain.gouv.fr/le-nouveau-plan-vigipirate-faire-face-ensemble-et-a3632.html">http://www.ain.gouv.fr/le-nouveau-plan-vigipirate-faire-face-ensemble-et-a3632.html</a>) et aux guides réagir en cas d'attaque (<a href="http://www.gouvernement.fr/reaqir-attaque-terroriste">http://www.gouvernement.fr/reaqir-attaque-terroriste</a>)</b>	ENVIRONS 20 PERSONNES BENEVOLES AVEC DES MISSIONS D'ORGANISATIONS DIVERS ET DE CHRONOMETRAGE DU CONCOURS
<b>Service d'ordre (sécurité privée)</b> - Nombre d'agents? Nombre d'agents féminins ? - <b>Qualification (palpation de sécurité ?)</b>	0
<b>Police municipale</b> - Effectifs engagés - Missions	0
<b>Dispositif DDSP ou gendarmerie</b> - Dispositif statique ou dynamique - Effectifs engagés - Missions	0
<b>Coordination entre les acteurs</b> - Communication radio/téléphone	RADIO ET TELEPHONE
<b>Dispositif de filtrage</b> - Nombre d'accès (localiser sur un plan) - Horaires d'ouverture des accès - Mode de filtrage	VOIR PLAN
<b>Dispositif pour empêcher l'arrivée de véhicules</b> - Interdictions de stationnement/circulation (prise d'arrêtés) - Fermeture d'accès/barrières/véhicules bloquants, etc. (localiser sur un plan)	VOIR PLAN
<b>Stationnement</b> - Nombre de parkings (localiser sur un plan) - Emplacement (s) - Nombre de places offertes (au total et par parking)	VOIR PLAN

-Mesures de sécurité éventuelles (gardien, navettes bus)	
<b>Circulation</b> -Neutralisation de voies (préciser lesquelles, à indiquer sur le plan des axes de circulation) -Déviations éventuelles (préciser lesquelles, à indiquer sur le plan des axes de circulation)	VOIR PLAN ( ACCES SECOURS)
<b>Vérification avant le début de l'événement</b> - Repérage et vérification de l'intégralité du site qui accueille l'événement. Une attention toute particulière devra être opérée sur les sacs abandonnés, les véhicules suspects...	

### ORGANISATION DE LA SÉCURITÉ

Thèmes	À remplir par l'organisateur en relation avec le maire et les services de l'État
<b>Correspondant/responsable sécurité</b> (nom, coordonnées)	
<b>Association agréée</b> - Nom et tél du responsable - Nombre de bénévoles présents - Poste de secours (personnel, matériel, implantation à préciser sur un plan)	CHAMBOST STEPHANE 06 73 70 29 09 20 BENEVOLES
<b>SDIS</b> - Centres de secours les plus proches (temps de route) - Point de rassemblement des moyens (localiser sur un plan) - Accès aux points d'eau incendie (localiser sur un plan)	LELEX 6 MN
<b>Moyens d'alerte des secours</b> (téléphone, radio,...)	TELEPHONE
<b>Voies de circulation des services de secours sur l'ensemble du site</b> -accès prévus pour l'arrivée des secours (à indiquer sur le plan des axes de circulation)	
<b>Moyens d'alerte et d'évacuation des spectateurs :</b> -Moyens d'alerte (sonorisation,...) -Sorties permettant l'évacuation (si nécessaire, à indiquer sur un plan) -Personnels encadrant l'évacuation	SONORISATION

### MESURES DE POLICE ADMINISTRATIVE

Thèmes	À remplir par l'organisateur en relation avec le maire et les services de l'État
<b>Mesures prises par l'autorité municipale</b> - interdiction de stationnement - interdiction de circulation - interdiction de consommer de l'alcool sur la voie publique, etc.	INTERDICTION DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION

<b>MESURES LIEES A LA COVID-19</b>	
<b>Thèmes</b>	<b>À remplir par l'organisateur en relation avec le maire</b>
Moyens mis en œuvre pour permettre le lavage régulier des mains / usage de gel hydroalcoolique des participants :	OUI, GEL ET ROBINET D'EAU
Moyens sont mis en œuvre pour garantir la distanciation physique : pour l'accès au site ? Pendant le rassemblement ? Pour la fin du rassemblement ? (joindre des plans) :	AFFICHES DES GESTES BARRIERES ET SIGNALISATIONS VISUELLES
Nombre et lieux d'affichages prévus sur le site pour porter à connaissance des participants les mesures barrières à appliquer :	ENVIRON 10
Mesures de contrôle de l'application des gestes barrières prévues :	BENEVOLES REFERANTS AUX RAPPEL DES GESTES BARRIERES
Mode d'information des règles à observer durant le rassemblement :	SONORISATION ET BENEVOLES REFERANTS
Mise en place du passe sanitaire exigée ?	NON, PAS OBLIGATOIRE